



LA LETTRE

CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP



ÉDITORIAL

Je ne reviendrai pas sur l'année qui s'est écoulée, au risque d'être redondant avec beaucoup de propos écrits ou énoncés déjà.

Qu'il me soit permis de souhaiter à chacun et chacune la meilleure année 2021 possible et une liberté au quotidien retrouvée.

La CRP RATP, votre caisse de retraite, s'est efforcée de maintenir son service tout au long de l'année écoulée, dans des conditions plus ou moins difficiles et de s'adapter si besoin. Les exemples détaillés dans la présente newsletter de la validation des périodes de chômage partiel ou de la lutte contre la fraude en témoignent.

Votre satisfaction - celle des salariés non encore retraités mesurée en 2020 - est semble t'il au rendez-vous comme vous le lirez.

La CRP RATP se projette surtout de l'avant aujourd'hui : en travaillant à définir ses objectifs et missions pour les cinq années à venir avec les ministères tutélaires mais aussi en promouvant les services dématérialisés, qui ont fait ô combien la preuve de leur utilité l'année passée, ou encore en rénovant circonstancielllement le format de ses réunions d'information aux assurés (RIA).

Il faut se mettre en effet à la hauteur de l'épreuve. Un proverbe oriental ne dit-il pas que « quand les eaux montent, la barque doit en faire autant » ?

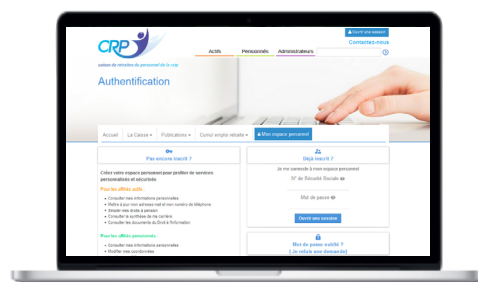
Christophe Rolin
Directeur de la CRP RATP



À VOTRE SERVICE :

Si vous avez des questions sur votre retraite, vous pouvez joindre un de nos conseillers retraite du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 16h45 au 01 49 74 72 20.

Si vous souhaitez nous envoyer un message, vous pouvez accéder à un formulaire en ligne sur www.crpratp.fr en cliquant en haut à droite de votre écran sur l'onglet « **Contactez-nous** ». Vous pouvez joindre des documents à votre message avec l'ajout des pièces jointes en bas du formulaire.



Vous pouvez également trouver de nombreuses réponses sur notre site dans la rubrique « **Vos questions** ».



MESURES GOUVERNEMENTALES



REVALORISATION DES PENSIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021.

Les pensions du régime spécial, de droit direct ou de droit dérivé, sont revalorisées de 0,4% au 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions de l'article 42 du décret n°2008-637 du 30 juin 2008.

Les pensions de droit direct du régime spécial versées au titre d'une décision de réforme seront revalorisées au 1^{er} avril 2021.



Vos attestations de pension, comprenant la revalorisation des pensions sont disponibles dans
« Vos services pensionnés »
de votre espace personnel



LUTTE CONTRE LA FRAUDE :

La CRP RATP a l'obligation en tant qu'organisme de sécurité sociale de mener une politique de lutte contre la fraude dynamique et rigoureuse. C'est pourquoi il nous arrive de vous solliciter, en tant que pensionnés, au travers de différents courriers que nous nommons « campagnes » (Campagne de demandes certificats de vie, Campagne du cumul emploi-retraite, Campagne des pensions de réversion...).

Si vous êtes destinataire d'un courrier relatif à l'une de ces campagnes, nous vous invitons vivement à y

répondre dans les meilleurs délais.

L'objectif de ces campagnes est de vérifier que le paiement des avantages est toujours justifié, effectué au réel bénéficiaire dans les mêmes conditions d'octroi qu'à la date où les droits ont été concédés.

Pour en savoir plus,
nous vous invitons à consulter la page 28
[du rapport d'activité 2020.](#)





VOS SERVICES EN LIGNES



LA CRP RATP MET À VOTRE DISPOSITION UN ESPACE PERSONNEL & SÉCURISÉ.

La consultation de votre profil vous est proposée avec vos informations personnelles, votre situation familiale, la possibilité de modifier votre adresse postale, vos mail et téléphone, ainsi que votre RIB.

Dans l'onglet « **Mes services pensionnés** », la possibilité vous est donnée de consulter ou télécharger vos attestations de pension, fiscales, de prélèvement à la source mais aussi de consulter leur historique.

N'hésitez pas à utiliser aussi souvent que possible ces services proposés par votre caisse de retraite ! **Accessibles 24h/24, directement chez vous, rapidement, gratuitement et sans intermédiaire.**



COMMENT ACCÈDE-T-ON À SON ESPACE PERSONNEL ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **En utilisant la solution France Connect** qui, grâce à un identifiant unique et sécurisé, simplifie la connexion aux services en ligne de la Caisse mais aussi à plus de 700 services en ligne d'autres organismes comme ceux de l'Info retraite.

ou

- **En se connectant directement à son espace personnel :**

Si vous disposez de votre mot de passe, vous êtes « déjà inscrit ». Il suffit de renseigner sur la page de connexion les 13 premiers chiffres de votre numéro de sécurité sociale, sans espace ni clé au niveau de N° de Sécurité Sociale, et de renseigner votre mot de passe.

Si vous n'êtes pas inscrit, cliquez sur « **Je crée mon compte** ».



Afin de sécuriser davantage l'accès à votre espace personnel et de vous permettre d'accéder à l'ensemble des services disponibles, la CRP a mis en place durant l'année 2020, une nouvelle procédure de création ou de modification de votre compte personnel. Nous vous demandons désormais systématiquement de renseigner un numéro de téléphone (fixe ou portable) et une adresse e-mail lors de votre authentification.



VOS SERVICES EN LIGNES



LE COMPTE PERSONNEL RETRAITE

Pour vous simplifier la vie, les régimes de retraite obligatoires, **de base et complémentaires**, se sont associés pour créer **le compte retraite**. Vous en disposez que vous soyez actif ou retraité.

Les services adaptés à votre situation y sont mis à disposition par l'ensemble de vos régimes de retraite en toute sécurité et vous pouvez les consulter quand vous le souhaitez sur www.info-retraite.fr

Le compte retraite vous permet d'accéder en toute sécurité à de l'information personnalisée sur vos retraites (changement d'activité, période de chômage, congé parental...) et d'effectuer des démarches en ligne (rectification de carrière, attestations fiscales, attestations de paiement...)



DON DE SANG

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang (EFS) et L'Association pour le Don du Sang Bénévole de la RATP (A.D.S.B), la Caisse a organisé dans ses locaux une journée du don de sang le jeudi 6 février 2020.

Une collecte importante a été réalisée. Dans le cadre de cette journée, nous avons pu accueillir 101 personnes et 96 ont été prélevées avec 16 nouveaux donateurs.

La crise sanitaire n'a pas permis pour le moment d'organiser une nouvelle journée mais la Caisse souhaite poursuivre ce partenariat dès lors que les conditions sanitaires permettront d'accueillir un grand nombre de personnes en même temps.

La Caisse remercie l'EFS et l'ADSB pour l'organisation de cette journée ainsi que l'ensemble des donateurs.



VOS INFORMATIONS UTILES



ACCUEIL DES AFFILIÉS

Tout en respectant le protocole sanitaire assurant la sécurité et la santé de ses affiliés et salariés, la CRP RATP a souhaité maintenir au mieux l'accueil de ses affiliés en rendez-vous individuel et propose de vous recevoir **le jeudi, uniquement sur rendez-vous, de 10h à 11h30 et de 13h30 à 15h.**

Les rendez-vous sont ouverts en priorité aux assurés ayant un dossier de départ à la retraite complexe : un motif de départ anticipé, une réforme médicale, un rachat de cotisation....

Nos pensionnés rencontrant des difficultés dans la gestion de certains événements de vie peuvent aussi bénéficier d'un rendez-vous : par exemple pour un souci de succession, pour une demande de pension d'orphelin....



NOUS ÉCRIRE

Pour le dépôt de vos demandes de départ, de réversion, ou pour l'envoi de tout autre type de courriers, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : **Immeuble PERIGARES A, 201 rue Carnot 94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex**

Nous vous rappelons qu'une boîte aux lettres sécurisée est à votre disposition devant l'immeuble CRP RATP, en dessous de l'interphone.

Dans le cadre de ces correspondances et afin de faciliter la numérisation et le traitement de vos courriers, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser **des documents lisibles, en format A4 ou A3, non découpés, non agrafés et non scotchés.**



CALENDRIER DES PAIEMENTS DES PENSIONS 2021

- Jeudi 28 janvier
- Jeudi 25 février
- Mardi 30 mars
- Jeudi 29 avril
- Vendredi 28 mai
- Mardi 29 juin
- Jeudi 29 juillet
- Lundi 30 août
- Mercredi 29 septembre
- Jeudi 28 octobre
- Lundi 29 novembre
- Jeudi 30 décembre

Sauf exception, le compte du pensionné est crédité dans les 24 à 72 heures suivantes.*

*Le délai peut être plus long pour les personnes vivant à l'étranger.

Le calendrier de paiement de votre pension est consultable sur le site

JE CONSULTE

CRP RATP
201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr

